

pouvait rendre de nouveau redoutable le parti du désordre. Ainsi s'explique la durée de la réforme. Bach, sur cet unique point, ne renia pas son passé de libéral, et, peut-être sous l'action inconséquente de son hérédité paysanne¹, la défendit contre toutes les attaques. Elle est le seul des résultats de 1848 qui n'ait jamais été remis en question, même temporairement, le seul qui ait été acquis pour toute la monarchie, pour les pays allemands comme pour la Bohême et la Galicie, pour la Cisleithanie comme pour la Hongrie², et le seul qui ait fait sentir dans toute la monarchie ses conséquences.

Dans l'ordre social, l'émancipation a fait tomber la barrière qui, jusque là, en Autriche comme en Hongrie, séparait la société, encore tout agricole, en deux classes : celle des maîtres, des seigneurs, qui joignaient à la puissance économique, comme un des attributs naturels de la propriété, le pouvoir politique, et celle des serfs, astreints non seulement à payer des redevances et à fournir des corvées au seigneur, mais encore à chercher à son tribunal l'administration et la justice, c'est-à-dire, en fait, privés de tout droit contre lui, et entièrement remis à sa merci. De ces serfs, constamment opprimés et humiliés, la Révolution a fait des hommes³. Elles les a affranchis de la tutelle politique du maître et de sa tutelle économique. Elle a restitué à l'État tous les pouvoirs que jusqu'alors le seigneur exerçait à sa place. Elle a rendu aux paysans le droit de régler leur travail à leur gré, sans subir des règlements minutieux, tracassiers et surannés, et d'en garder pour eux les fruits, au lieu de les voir aller pour la plus grande part au seigneur ; elle a ainsi excité leur activité et leur initiative, et elle leur a donné les moyens de s'élever dans la société. Par là, elle a facilité le développement des classes moyennes, jusqu'alors à peine représentées en Autriche, et ainsi transformé dans sa composition même la société autrichienne.

1. Friedjung, *Vierteljahrsschrift für Social- u. Wirtschaftsgesch.*, I, 106-7.

2. Lorsque la Hongrie eut été soumise par les armes autrichiennes, la loi autrichienne d'émancipation y fut substituée aux lois hongroises.

3. On a souvent cité cette plainte furieuse d'un député paysan de Galicie, qui fit frémir l'Assemblée de Vienne au moment de la discussion sur l'abolition de la féodalité : « A trois cents pas du palais des nobles, nous devons ôter humblement nos casquettes et, pour obtenir quelque chose du seigneur, il fallait faire intervenir le Juif, car le Juif avait le droit de parler au seigneur, le pauvre paysan ne l'avait pas. S'il s'avisait de monter l'escalier du château, on lui criait : reste en bas, tu pues, le seigneur ne peut supporter ton infection. Et c'est pour ces humiliations qu'on nous demande une indemnité ! » Traduction de M. Denis, *o. c.*, II, 327.